



Christoph Berger est l'un des rares spécialistes à porter un regard autocritique sur la pandémie. Ici dans une interview avec le « Tagesschau ». © « SRF » Tagesschau

« Il y a eu une certaine pression sur la commission de vaccination »

Martina Frei / 4.01.2025 L'ensemble des règles internationales en matière de mesures Covid a influencé les recommandations de vaccination, affirme l'ancien président de la commission.

Parmi tous les groupes de population, les jeunes hommes et les adolescents de sexe masculin étaient ceux qui avaient la plus grande probabilité de contracter une myocardite après avoir vaccin ARNm contre le Covid. Entre-temps, il s'est avéré que la majorité de ceux qui ont été touchés ont subi des dommages cardiaques similaires à ceux rencontrés pour les myocardites d'autres causes. De telles lésions s'accompagnent généralement d'un risque de mortalité plus élevé. Il est impossible de prédire si les patients concernés souffriront plus tard d'une faiblesse cardiaque ou d'une maladie du muscle cardiaque, ou si elles seront même menacées de mort cardiaque subite, a écrit le « Deutsche Ärzteblatt » (Journal des médecins allemands).

« Cet effet indésirable rare, lorsqu'il est apparu chez les adolescents, s'est en général produit après la deuxième dose du vaccin Moderna, fortement dosé. Lorsque la recommandation de vaccination a été modifiée, la myocardite est apparue plus rarement », explique Christoph Berger, à l'époque président de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV). Fin novembre 2021, l'Office fédéral de la santé publique a stoppé - « presque en catimini », comme l'a fait remarquer « 20 minutes » - l'utilisation du vaccin de Moderna chez les moins de 30 ans.

Fin 2021, un article spécialisé publié dans l' »European Journal of Clinical Investigation » tirait des conclusions différentes de celles de la CFV, qui avait recommandé le vaccin Covid à tous les jeunes « sur la base d'une évaluation individuelle des bénéfices et des risques ». Les auteurs ont estimé, sur la base des quelques données disponibles à l'époque, quel était le risque le plus faible pour les adolescents et les jeunes : développer une inflammation cardiaque après avoir été vaccinés avec le vaccin de Pfizer/Biontech ou être hospitalisés sans avoir été vaccinés avec ou à cause du Covid.

Chez les garçons en bonne santé, le risque l'emporte

Chez les filles atteintes de maladies pré-existantes qui n'avaient pas encore été infectées par le coronavirus, le bénéfice de deux doses de vaccin l'emportait donc sur le risque. Chez les garçons qui souffraient d'une maladie antérieure, le bénéfice semblait également l'emporter.

Pour les garçons en bonne santé, en revanche, la première dose de vaccin était dans le meilleur des cas utile ; après la deuxième dose, le risque de dommages l'emportait, concluent les scientifiques.

Ces estimations étaient valables pour la période où circulait encore le variant delta. Ensuite, le variant Omicron, plus doux, a suivi. Ainsi, le bénéfice de la vaccination pour les adolescents a encore diminué, mais pas le risque d'effets secondaires. Les auteurs ont conclu qu'il n'y avait aucune preuve que les enfants - quel que soit leur sexe et qu'ils aient déjà été contaminés ou non - bénéficiaient d'une deuxième dose de vaccin à l'époque d'Omicron. Omicron a dominé à partir de janvier 2022.

A Hong Kong, en Norvège, en Grande-Bretagne, en Suède et à Taiwan, les autorités ont donc décidé, sur la base de telles considérations, de ne pas procéder à une deuxième vaccination chez les jeunes.

La politique a inutilement poussé les personnes guéries à se faire vacciner

Le rapport bénéfice/risque était encore plus défavorable lorsque les adolescents avaient déjà été infectés.

Mais la politique a poussé aussi les personnes guéries à se faire vacciner en les désavantageant par rapport aux personnes vaccinées : ceux qui avaient déjà contracté le Covid n'ont reçu de certificat Covid que pour une durée d'à peine six

mois (en Allemagne et en Autriche, cette durée a même été réduite à trois mois). En revanche, les personnes entièrement vaccinées l'ont reçu pour douze mois.

Martin Sprenger, spécialiste de la santé publique à l'université de Graz, a constaté : « En 2020 déjà, des publications faisaient état de la protection des personnes guéries. En février 2021, une étude basée sur des données autrichiennes a montré que la protection après infection était comparable aux meilleurs résultats de la vaccination. De nombreuses autres études ont confirmé cette affirmation. Il était donc clairement prévisible, avant la recommandation de vaccination pour les jeunes groupes d'âge, que l'immunité acquise par infection était au moins équivalente à celle acquise par la vaccination ».

L'immunité acquise par l'infection minimisée

L'OMS elle-même l'a confirmé en mai 2021 : « Des données récentes indiquent que l'infection naturelle peut offrir une protection contre la maladie symptomatique similaire à celle offerte par la vaccination, du moins pour la période couverte jusqu'à présent ».

La discrimination des personnes guéries n'était « pas suffisamment justifiable sur le plan scientifique », a critiqué fin juin 2021 le scientifique de Graz, Stefan Pilz.

Au même moment, l'OFSP faisait preuve d'ignorance : « Il n'existe aucune preuve d'une durée de protection supérieure à six mois chez les personnes guéries ». La Task Force scientifique nationale Covid-19 a soutenu l'OFSP dans sa décision de n'accorder le certificat Covid aux personnes guéries que pour six mois.

« La CFV n'a pas défini les mesures à prendre »

La Commission fédérale pour les vaccinations aurait pu s'opposer publiquement à cette décision, mais elle ne l'a pas fait. La CFV a-t-elle soutenu la décision en conseillant à toutes les personnes guéries (sauf celles de moins de 12 ans) de se faire vacciner ? « Non », contredit Berger. « Encore une fois, ce n'est ni la CFV, ni son président qui ont fixé les mesures ».

L'article spécialisé susmentionné concluait fin 2021 que chez les garçons qui avaient déjà contracté le Covid, le risque potentiel d'une seule dose de vaccin dépassait son bénéfice potentiel. Chez les filles guéries, le risque était supérieur au bénéfice au plus tard dès la deuxième dose de vaccin. Ces estimations étaient également valables pour la période où circulait encore le variant Delta.

Les épidémiologistes ont demandé des rappels de vaccin

Malgré cela, la CFV et l'OFSP conseillaient à l'époque à tous les jeunes de plus de 16 ans de faire des vaccins de rappel (booster), y compris pour ceux qui étaient guéris. « Un changement de mentalité semble s'être opéré chez les autorités : Il y a un mois encore, le président de la commission des vaccinations Berger remettait en question l'utilité du booster - en particulier chez les jeunes », rapportait le « Sonntagszeitung » en novembre 2021.

Berger a justifié ce revirement dans la « Sonntagszeitung » : « Parce que ces dernières semaines, des voix d'épidémiologistes et d'éminents médecins hospitaliers se sont multipliées pour réclamer d'urgence des boosters pour la population jeune. Ils faisaient référence à d'autres pays où celle-ci est autorisée depuis longtemps pour l'ensemble de la population ».

« Essayer de sortir du cadre réglementaire »

Pour la CFV, les accords entre pays auraient également joué un rôle. « Nous avons dû voir comment aider ceux qui voulaient partir en voyage, par exemple. Ils avaient besoin d'une preuve de vaccination. Nous avons essayé de sortir rapidement de tout cet ensemble de règles et de mesures ». Les responsables de cet ensemble de règles étaient en fin de compte l'OMS, l'UE et les accords internationaux entre politiciens, explique Berger. Du côté des politiques, « il y a eu en Suisse aussi une certaine pression sur la commission de vaccination, mais le dialogue a prévalu ».

Il est possible que cette pression ait contribué, entre autres mais pas de manière prépondérante, à ce que certains anciens membres de la CFV quittent la commission. Au total, six membres ont mis fin à leur travail au sein de la CFV, qui compte 14 membres, à la fin de la législature en 2023.

Sur le site Internet de l'Office fédéral de la santé publique, on peut lire : « La CFV est une commission d'experts indépendants ». Mais elle n'était apparemment pas si indépendante que cela.

→ Lisez prochainement la troisième partie.

Source : <https://www.infosperber.ch/gesundheit/es-gab-einen-gewissen-druck-auf-die-impfkommission/>